

CAMPS DE JOUR LE PHOENIX

DIRECTIVES DU CAMP DE JOUR

1. Politique d'annulation

1.1 Annulation

- Annulation avant le 25 juin 2018 :
Toute annulation effectuée avant le premier jour des camps, soit le lundi 25 juin 2018, sera remboursée sans pénalité (excluant les frais administratifs).
- Annulation après le 25 juin 2018 :
Toute annulation effectuée après le lundi 25 juin 2018 sera soumise à une pénalité de 20% sur le remboursement.

2. Horaire et service de garde

2.1 L'horaire est le suivant :

- Le camp de jour est ouvert du lundi 25 juin au vendredi 24 août 2018
- Camp de jour régulier : du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h et **le vendredi, de 9 h à 15 h**
- Avec service de garde : du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 00 (collation comprise)
 - Les parents ne peuvent amener leur enfant avant l'ouverture des portes à 7h30, afin de laisser le temps aux employés de préparer leur journée.

2.2 Absences

Si vous prévoyez que votre enfant devra s'absenter pour une ou plusieurs journées ou s'il doit quitter plus tôt, veuillez en informer par écrit le chef animateur du parc de votre enfant. Vous pouvez également laisser un message sur la boîte vocale du parc. Assurez-vous de mentionner le nom complet de votre enfant ainsi que son âge dans le message. Si l'enfant ne se présente pas au camp de jour sans avis préalable, vous recevrez un appel à la maison. Si nous n'obtenons pas de réponse durant plus de 2 jours consécutifs, nous ne téléphonerons pas les journées suivantes où l'enfant sera absent.

Parcs et numéros de téléphone :

Carignan : 514 634-3471 poste 321

Dixie : 514 634-3471 poste 322

Kirkland : 514 634-3471 poste 839

Lasalle : 514 634-3471 poste 320

2.3 Retards

Les parents qui arriveront en retard au camp de jour (après 16 h ou après 15 h le vendredi) ou au service de garde (après 18 h 00) devront **payer une amende de 15 \$, par enfant, par tranche de 10 minutes**. Un reçu sera remis lors du paiement des frais. Si vous prévoyez être en retard, vous pouvez téléphoner au parc pour aviser l'animateur ou pour l'informer qu'une autre personne ira chercher votre enfant. **Cette personne devra présenter une carte d'identité avec photo.**

2.4 Départ de l'enfant et participation aux activités

L'enfant doit demeurer au parc jusqu'à la fin du camp de jour, à moins d'avoir une autorisation écrite d'un parent. Les enfants qui se présentent au camp de jour doivent en tout temps participer aux activités prévues au parc.

2.5 Personnes autorisées à venir chercher votre enfant

S'il y a des restrictions en ce qui concerne les personnes autorisées à venir chercher votre enfant, veuillez en aviser par écrit le chef-animateur du parc dès le début du camp.

2.6 Service de garde

Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous demandons aux parents d'avertir les animateurs responsables du service de garde et de signer la liste des présences avant de quitter avec l'enfant à l'heure du départ. **Une pièce d'identité avec photo** sera exigée du parent lorsqu'il viendra chercher l'enfant.

3. Matériel

3.1 Dîner

L'enfant doit apporter un **lunch froid** muni d'un bloc ou sachet réfrigérant (*ice pack*) pour dîner sur place. Durant cette période, les animateurs seront présents pour assurer la surveillance.

3.2 Matériel

Il est important que l'enfant ait tous les jours en sa possession son costume de bain, sa serviette de bain et de la crème solaire. Il est également fortement conseillé de lui procurer un chapeau ou une casquette, une bouteille d'eau, une collation et des souliers fermés.

3.3 Objets perdus

Chaque année, nous déplorons un trop grand nombre d'objets oubliés, perdus ou volés dans les parcs. C'est pourquoi nous vous suggérons fortement d'identifier les vêtements et la serviette de bain de votre enfant. Bien que nous déployions de grands efforts pour éviter les pertes ou les vols, **nous ne sommes responsables en aucun cas des objets perdus ou volés** durant les heures du camp de jour, tant sur le site du camp de jour que sur le site de sortie. Pour la même raison, nous recommandons que votre enfant évite d'apporter des objets de valeur au camp.

4. Sorties

4.1 Port du chandail de camp de jour

Lors des sorties, le port du chandail du camp de jour est **obligatoire**. Vous devez vous le procurer la première journée au camp de jour. Vous recevrez tous les détails avec votre reçu d'inscription par la poste. La grandeur du chandail remis à l'inscription n'est pas échangeable. Vous pouvez acheter des chandails additionnels (en surplus ou en cas de perte) au coût de 15\$ /chandail.

4.2 Participation aux sorties

Les parcs restent ouverts pour les enfants qui ne peuvent pas participer aux sorties organisées. Cependant, si tous les groupes d'âge partent en sortie la même journée, il n'y aura pas de camp de jour au parc. Veuillez avertir le chef animateur avant la journée de la sortie si votre enfant ne peut pas y participer. Il pourra ainsi vous informer s'il est possible pour votre enfant de rester avec un autre groupe durant la journée. Veuillez noter qu'un enfant présentant un comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres, ou un enfant qui ne respecte pas les règlements du camp de jour pourrait se voir interdire la participation à une sortie comme conséquence. Si tous les groupes sont en sortie, l'enfant sera sous la responsabilité de ses parents durant cette journée.

4.3 Absence lors d'une sortie

Le départ pour les sorties se fait à 8 h 30 **ou** à 9 h, dépendamment du lieu de la sortie. Consultez la liste des sorties. Nous demandons à votre enfant de se présenter **15 minutes** avant l'heure de départ. Les animateurs n'attendent pas les enfants qui se présenteront après l'heure de départ. Si votre enfant ne participe pas à une sortie, nous vous prions de nous aviser par écrit ou en laissant un message sur la boîte vocale du parc.

4.4 Argent

Afin d'éviter les vols, il est interdit pour un enfant d'avoir en sa possession de l'argent lorsqu'il est au camp de jour ou en sortie. Il est également interdit, en sortie, d'acheter de la nourriture ou des souvenirs.

5. Règlements

5.1 Il est strictement défendu pour un enfant :

- de se tirailler ou de se bagarrer;
- de crier à tue-tête;
- de fouiller dans les armoires de matériel;
- de s'amuser dans les salles de toilette;
- d'utiliser un langage vulgaire ou irrespectueux;
- de vandaliser les lieux ou le matériel;
- d'avoir en sa possession des objets tels que : canif, briquet, allumettes, lecteur MP3 (*iPod*), jeux vidéo, cartes de jeu, jouets personnels, etc.

5.2 Autres règlements

Certains règlements spécifiques à chaque parc peuvent être ajoutés. L'enfant et le parent seront mis au courant de ces règles dès sa première journée au camp de jour.

5.3 Règlements en vigueur sur les sites visités

L'enfant doit également se conformer aux règles en vigueur sur les autres sites visités lorsqu'il est sous la responsabilité du camp de jour (piscine, sites municipaux, sites de sorties).

6. Mesures disciplinaires, suspension et expulsion

6.1 Feuille de comportement

L'enfant qui ne se conforme pas à ces règlements recevra une feuille de comportement accompagnée d'une conséquence telle qu'une rencontre avec le chef-animateur, la convocation des parents, la privation d'une sortie ou **la suspension du camp de jour**. Si votre enfant reçoit une feuille de comportement, vous devrez la signer et la retourner à l'animateur.

6.2 Renvoi à la maison

Veillez noter, qu'en tout temps, lorsque votre enfant est malade, commet un grave manquement aux règlements ou présente un comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres, vous pouvez être appelés à venir le chercher, et ce, même sur les lieux de sorties. Si vous ne pouvez pas vous présenter, vous devrez envoyer un adulte à votre place en mentionnant le nom complet de cette personne.

Veillez informer votre enfant de ces règlements avant le début de son séjour.

En espérant que vous et votre enfant passiez un excellent été.

Marie-Hélène Savoie

Coordonnatrice des camps de jour

T. 438-883-5833

campsdejour@centre-de-loisirs-lachine.com

CAMPS DE JOUR LE PHOENIX

INSTRUCTION FOR DAY CAMP

1. Cancellation policy

1.1 Cancellations

- Refunds before June 25th 2018 :
Any cancellation made before the first day of our day camps will be refund without penalties (minus administration fees).
- Refunds after June 25th 2018 :
Any cancellation made after June 25th 2018 will be subject to a 20% penalty fee.

2. Schedule and daycare

2. 1 Schedule is as follows:

- The day camp is open from June 25th to August 24th 2018.
- Regular day camp: from Monday to Thursday, from 9 a.m. to 4 p.m. and on **Friday from 9 a.m. to 3 p.m.**
- With daycare: from Monday to Friday, from 7:30 a.m. to 6 p.m. (snack included)
 - The parents cannot bring their child before the opening of doors at 7:30 am, to leave time for the employees to prepare their day.

2. 2 Absences

If you anticipate that your child will be absent for one or more days or if he should leave early, please inform in writing your child's Head-Animator at the park. You can also leave a message on the voice mail at the park. Make sure to mention the full name of your child along with his age in the message. If the child does not show up at the day camp without pre-authorization, you will receive a call at home. If we do not receive a reply for more than 2 consecutive days, we will not phone you on the following days that your child will be absent.

Parcs and phone numbers :

Carignan : 514 634-3471 p. 321

Dixie : 514 634-3471 p. 322

Kirkland : 514 634-3471 p. 839

Lasalle : 514 634-3471 p. 320

2.3 Tardiness

For parents arriving late at the day camp they will pay a fine of \$15, per child, per 10 minutes increments (after 4 p.m. or after 3 p.m. on Friday) or at the daycare (after 6 p.m.). A receipt will be issued after payment of the fees. If you expect to be late, you should telephone at the park to advise the animator or to inform in the event someone else will pick up the child. **This person will need to show an identification card with a photo.**

2.4 Departure of child and participation in activities

The child should stay at the park until the end of day camp, unless authorized in writing by a parent to leave early. All children coming to the day camp must participate at all times to the planned activities at the park.

2.5 Persons authorized to pick up your child

There are restrictions concerning the persons authorized to pick up your child, please advise in writing the Head-animator of the park as soon as day camp starts.

2.6 Daycare

In order to ensure the children's safety, we ask the parents to advise the animators responsible for the daycare and to sign the attendance list before leaving with your child at the scheduled hour. Identification with a photo will be required when you come to pick up the child.

3. Material

3.1 Lunch

The child must bring a **cold lunch** with an ice pack, to eat on site. During this period, the animators will be present to supervise.

3.2 Material

It is important that every day the child has in his possession a swimsuit, a towel and sunscreen. It is also strongly recommended to provide a hat or a cap, a water bottle, a snack and closed shoes.

3.3 Lost items

Each year, unfortunately, too many objects are forgotten, lost or stolen in the parks. This is why we strongly suggest identifying your child's clothing and towel. Even though we make a great effort to avoid loss or theft, **we are not responsible in any way for these lost or stolen items** during the hours at day camp, either on site at the day camp or during outings. For this same reason, we recommend that your child avoid bringing valuable objects at the camp.

4. Outings

4.1 Were day camp t-shirt

During the exits, the port of the day camp shirt is compulsory. You have to get it at the first day of the day camp. You will receive all the details with your receipt of registration by post. The size of the shirt given on the **registration form is not exchangeable. You can buy additional shirts (in surplus or in case of loss) from the \$15 cost / shirt.**

4.2 Participation during outings

The parks remain open for the children who cannot participate in the organized outings. However, if all age groups are leaving on an outing on the same day, there will not be a day camp at the park. Please advise the Head Animator before the day of the outing if your child will not be able to participate. He will then be able to tell you if it is possible for your child to stay with another group during the day. Please note that a child showing signs of dangerous behavior for himself or for others, or a child disrespecting day camp regulations could be forbidden to participate at an outing as a consequence. If all the groups are on an outing, the parents will be responsible for the child for the day.

4.3 Absence during an outing

The departures for these outings are at 8:30 a.m. or 9 a.m., depending on the location. Consult the list of outings. We ask that your child be present **15 minutes** before departure. The animators will not wait for those children who show up after departure time. If your child is not participating at an outing, we urge you to advise us in writing or by leaving a message on the voice mail at the park.

4.4 Money

In order to prevent thefts, it is forbidden for a child to have in his possession money while he is at day camp or on an outing. It is also forbidden, during an outing, to buy food or souvenirs.

5. Rules

5.1 It is strictly forbidden for a child:

- To roughhouse or to fight
- To scream at the top of their lungs
- To play in the restrooms
- To use vulgar or disrespectful language
- To vandalize the camp or its material
- To have in his possession objects such as: pocket knife, lighter, matches, MP2 player (iPod), video games, video cards, personal toys, etc.

5.2 Other regulations

Certain regulations specific to each park can be added. The child and parent will be made aware of these rules on the first day at the camp.

5.3 Regulation in place on the site visited

The child must also conform to the regulations in effect at all the others sites visited when they are under the responsibility of the day camp (pool, municipal sites, and other sites during outings).

6. Disciplinary measures, Suspension and Expulsion

6.1 Behavior Sheet

The child that does not conform to these regulations will receive a Behavior Sheet along with a consequence such as a meeting with the Head-Animator, contacting the parents to a meeting, being deprived of an outing or a **suspension from the day camp**. If your child receives a Behavior Sheet, you should sign it and return it to the animator.

6.2 Return home

Please note, that at all times, when your child is sick, commits a serious breach of regulations or shows dangerous behavior for himself or for others, you could be called to come pick him up, and this, even during outings. If you cannot come yourself, you must send an adult in your place mentioning the full name of this person.

Please advise your child of these regulations before the beginning of his stay.

Hoping you and your child have a great summer!

Marie-Hélène Savoie

Coordonnatrice des camps de jour

T. 438-883-5833

campsdejour@centre-de-loisirs-lachine.com